



**Avis de la tenue d'une consultation publique sur le projet de *Règlement CO-2025-1336 modifiant le Règlement CO-2017-950 sur la prévention incendie***

1. Lors de sa séance tenue le 9 décembre 2025, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2025-1336 modifiant le Règlement CO-2017-950 sur la prévention incendie*.

Résumé :

Dans le cadre de l'intégration des constructions du type unité d'habitation accessoire détachée (UHAD) parmi celles autorisées par la réglementation de la Ville, il est convenu de procéder à la modification du Règlement CO-2017-950 sur la prévention incendie afin de permettre ce type de construction en fond de la cour du bâtiment principal.

Ce projet de règlement vise à prévoir que l'accès du Service de sécurité incendie à un bâtiment additionnel à des fins d'habitation doit être conforme aux exigences de la réglementation relative à la construction en vigueur au moment de la construction.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 janvier 2026 à 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.

3. Au cours de cette assemblée publique, la personne, par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. Le règlement peut être consulté sur [longueuil.quebec/services/reglements-municipaux](http://longueuil.quebec/services/reglements-municipaux) dans la section « Règlements en processus d'adoption » ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec).

Longueuil, le 6 janvier 2026

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière